

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une résolution du parlement genevois demande au gouvernement suisse d'accorder d'urgence un permis humanitaire à Julian Assange

Pour la première fois en Suisse et sur le plan international, une résolution parlementaire demande au Conseil fédéral d'accorder à Julian Assange un visa humanitaire à Genève, pour qu'il puisse être soigné aux Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG).

La Résolution présentée par le Député Jean Rossiaud et appuyée par une vingtaine de député.e.s a été votée le jeudi 27 février à une très large majorité¹. Le Conseiller d'Etat Mauro Poggia, ministre en charge du département de la Sécurité, de l'emploi et de la santé a affirmé que le gouvernement genevois défendra avec détermination cette initiative cantonale parlementaire au près du Conseil fédéral à Berne.

Julian Assange a besoin d'être rétabli dans sa santé physique et psychique après plus de 9 années de confinement à l'ambassade d'Équateur à Londres, puis dans une prison britannique de haute sécurité. La Résolution est fondée à la fois sur les constats et lettres ouvertes de milliers de journalistes, de centaines de médecins, de parlementaires, de juristes et d'ONG, ainsi que sur les rapports du *Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, le Professeur Nils Melzer. Celui-ci a déclaré à différentes occasions que l'ensemble de la détention de M. Assange n'avait « pas de base légale » et que le traitement qu'il subissait devait être qualifié sans nul doute de « torture ».

Julian Assange a besoin de soins pour être en condition de prendre une décision en toute capacité mentale et en toute connaissance de cause, sur la suite à donner à sa vie, comme par exemple choisir le pays où il souhaite vivre.

Genève, capitale onusienne des droits de l'Homme et de l'action humanitaire, siège du Comité international de la Croix-Rouge, offre les conditions appropriées pour que Julian Assange puisse bénéficier des soins requis, dans le respect des principes d'humanité, de neutralité et d'indépendance.

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sont mondialement reconnus pour leur compétence dans le traitement de patients ayant subi des actes de torture, ainsi que dans la garantie la sécurité de patients dont l'hospitalisation doit être entourée d'une attention particulière.

Les audiences en extradition de Julian Assange se termineront au mois de mai 2020 mais une décision définitive et finale ne pourrait être rendue que d'ici à 2-3 ans en cas d'appel. La liberté conditionnelle pourrait néanmoins lui être accordée dans l'intervalle, pour lui permettre de se faire soigner, puisque l'enquête *préliminaire* sur les allégations « d'inconduite sexuelle » contre Julian Assange a été définitivement abandonnée par la justice suédoise.

Julian Assange peut signer en tout temps la demande formelle de visa humanitaire qui doit être déposée officiellement à l'ambassade de Londres, par lui-même ou l'un de ses représentants. Le Conseil fédéral devra alors statuer en tenant compte de l'avis très favorable du Canton de Genève.

Genève, le 27 février 2020

Contact: Jean Rossiaud, député au Grand Conseil,- +41 79 257 29 22 / jean.rossiaud@gc.ge.ch

Annexe: Résolution R906 : <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/R00906.pdf>

¹ La résolution a été votée par 57 député.e.s (16 refus, 4 abstentions officielles, une vingtaine de député.e.s ayant choisi de ne pas voter, pour ne pas contrevenir à la décision négative de leur parti.)